

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-002-13857/23/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'Atelier Bleu - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Côte Provençale pour trois actions spécifiques au titre de l'année 2023 - Approbation d'une convention - MGDIS n°2613 - n°5344 - n°2569
48782**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie métropolitain, adopté le 16 décembre 2021, et de la politique d'adaptation aux changements climatiques qui en découle, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Implanté depuis 35 ans en Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur, à La Ciotat, l'Atelier Bleu - CPIE Côte Provençale est une association spécialiste du développement durable, labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement. Sa mission est de favoriser l'adoption de comportements écoresponsables sur les territoires, en agissant auprès des entreprises et des collectivités, mais aussi du grand public et des scolaires.

L'association CPIE Côte provençale – Atelier Bleu du Cap d'Aigle, créée en 1984, a pour objectif, dans ses statuts :

- De s'inscrire dans les missions de développement durable, dont la gestion concertée du littoral.
- D'oeuvrer à l'éducation et la sensibilisation à l'environnement littoral, marin et terrestre de la côte provençale, en direction de tous les publics.
- D'agir pour promouvoir des comportements de citoyens responsables, actifs et respectueux de leur cadre de vie, en particulier en milieu scolaire.
- De développer l'expertise environnementale.

L'association sollicite :

- Action 1 : une subvention d'un montant de 5 000 € pour le projet « adaptation au changement climatique : favoriser la nature en ville pour lutter contre les îlots de chaleur » au titre de l'exercice 2023 (dossier MGDIS N° 000002613).
- Action 2 : subvention d'un montant de 5 000 € pour l'animation du parcours pédagogique proposé aux enseignants sur l'année scolaire 2023-2024 en lien avec l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Huveaune, Côtiers et Aigalades (EPAGE HuCA), l'animation et de suivi de parcours d'éducation à l'environnement sur la thématique de l'eau auprès de classes de cycle 3 des communes du bassin versant de l'Huveaune (MGDIS n°00005344).
- Action 3 : une subvention d'un montant de 5 000 € pour le projet « Nature en ville et espaces naturels vers plus de lien ! » (MGDIS N°00002569) qui vise la création de nouvelles connexions ville-nature et favorise les co-bénéfices environnementaux, sanitaires et sociaux.

L'action n°1 sous forme d'étude-action a pour objectifs :

- De mieux identifier et comprendre les phénomènes d'îlots de chaleur et de fraîcheur urbains en isolant certaines données (orientation des rues, présence de la mer, taille du bâti...).
- De faire connaître les possibilités d'atténuation locale des pics de chaleurs à travers des actions de végétalisation, de préservation et de création d'espaces de nature dans la ville à travers la création/restauration de trames verte et bleue et l'identification de trame marron pour la plantation d'arbres.

- De poursuivre et renforcer la dynamique de travail entre les acteurs de la ville, agents et élus, et les habitants, par la mise en œuvre d'une démarche participative qui soit également une action pédagogique visant l'information et la sensibilisation sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques et une véritable prise de conscience.

Pour y parvenir, plusieurs actions prévues sont :

- La poursuite des réflexions menées au sein du comité de pilotage et notamment les suites à donner au colloque organisé en novembre 2022.
- La présentation et la prise en main de l'outil SESAME 13, fruit d'une collaboration inter institutions. Il permet d'aider les collectivités au choix des essences d'arbres en tenant compte de contraintes géographiques, du climat et ou du paysage. Il sera un élément clé au service de la ville.
- La mise en relation de la ville de la Ciotat avec d'autres villes déjà engagées avec succès dans des projets de renaturation et d'aménagements urbains permettant de rafraîchir la ville (Avignon, sera proposée).
- L'élaboration de balades sensibles avec un protocole d'enquête afin de sonder les perceptions thermiques à l'échelle humaine et les impacts de certains aménagements sur la sensation psychologique et physiologique de fraîcheur. A ce titre des outils numériques comme Arboclimat pourront être utilisés.
- L'organisation de rencontres citoyennes animées grâce à des supports pédagogiques et artistiques (par exemple avec les applications mobiles comme pl@antnet pouvant servir de support à un parcours urbain type chasse aux trésors) pour partager les connaissances au plus grand nombre, dans une logique de vulgarisation scientifique.
- La participation à plusieurs instances de réflexion collective : groupe de travail métropolitain sur le phénomène ICU et la surchauffe urbaine, les clubs « arbres en ville » et « climat PACA » animés par le Cerema.

L'action n°2 a plusieurs objectifs selon le public:

- Pour les élèves de cycle 3 : se réapproprier les cours d'eau proches de leur établissement, découvrir le milieu et la biodiversité qui y vit, appréhender les enjeux liés à ce milieu (pollutions, risque inondation, artificialisation des sols,...), mettre en valeur les berges par des actions de nettoyage, intégrer les notions de cycle de l'eau naturel et domestique afin d'économiser et de limiter l'impact lors de l'utilisation de l'eau courante.
- Pour les enseignants : se former et s'outiller sur la thématique de l'eau douce par un accompagnement sur plusieurs années, afin d'être autonome dans la mise en place d'une démarche d'investigation sur les question d'eau douce.
- Pour les familles : accompagner leurs enfants lors de recherches à la maison, mettre en place des solution d'économie d'eau et assister aux restitutions des élèves lors d'évènements.

Au travers d'animations interactives, d'expérimentations scientifiques, de manipulations pratiques et de sorties sur le territoire, les élèves et leurs enseignants découvriront et étudieront les enjeux liés à l'eau de leur territoire, appréhenderont les problématiques mondiales et se responsabiliseront quant à leurs gestes et comportements au quotidien vis-à-vis de la ressource en eau. Une attention particulière sera portée à faire découvrir les spécificités de leur territoire en organisant des sorties et rencontres avec des acteurs de l'eau locaux (fédération de pêche, associations environnementales et patrimoniales, gestionnaires de l'eau...). Le parcours pédagogique proposé aux enseignants sur l'année scolaire 2023-2024 sera composé chacun de 6 séances d'une demi-journée dont au minimum 2 en dehors des salles de classe plus un accompagnement et un appui pour l'enseignant d'une demi-journée.

L'action n°3 a pour objectifs :

- De mener une opération de repérage des friches et espaces délaissés à La Ciotat pour enrichir la valorisation des espaces de nature et étudier les bénéfices et usages de ces lieux à l'échelle de la ville.

- De poursuivre et renforcer la dynamique de travail entre les acteurs de la ville, agents et élus, et les habitants, en encourageant la participation citoyenne sur ces thématiques.
- Essaimer le retour d'expérience et les méthodologies à l'échelle du territoire d'Aix-Marseille-Provence afin d'enrichir les projets communaux en faveur de la biodiversité.

Pour y parvenir plusieurs actions sont prévues :

- Contribuer au repérage des friches et espaces délaissés à La Ciotat et proposer des animations grand public pour porter à connaissance les potentiels projets de conversion ou les cheminements piétons sur ces friches (balade commentée, défi photo, ...).
- Poursuivre la dynamique de mobilisation autour de la nature en ville : animation de balade guidées, la participation à des événements locaux (fête de la nature, fête des graines, videjardin, journées du patrimoine...) par la tenue de stands et/ou l'animation de balades guidées.
- Recueillir les perceptions des habitants sur le potentiel de rafraîchissement urbain de la nature en ville il s'agirait donc d'organiser des « balades sensibles ».
- Réaliser des animations de la Fresque de la biodiversité. Cet outil collaboratif, inspiré du format de la Fresque du climat, permet de faire comprendre les causes et conséquences de l'érosion de la biodiversité de manière participative.
- Partager les retours d'expérience de plusieurs années d'accompagnement des projets de nature en ville à La Ciotat, le CPIE souhaiterait entamer une réflexion sur les méthodes et outils qui pourraient être reproduits sur d'autres territoires et/ou pris en main par d'autres communes. Il s'agirait tout d'abord de participer à un atelier du réseau des communes animées par le service biodiversité terrestre, marine et aires protégées de la Métropole, dans le cadre de la valorisation de l'atlas métropolitain de la biodiversité.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association l'Atelier bleu-CPIE Côte Provençale une subvention d'un montant de de 15 000 € (5 000 € par action).

Une convention d'objectifs annexée à ce rapport précise les modalités de versement et de contrôle de la subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° TCM-001-11142/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant adoption du Plan Climat Air Energie métropolitain.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association l'Atelier bleu-CPIE Côte Provençale d'un montant de 15 000 euros au titre de l'exercice 2023 (5 000 euros par action).

Article 2:

Est approuvée la convention annuelle d'objectifs ci-annexée.

Article : 3

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal de la Métropole 2023 :

- Actions 1 et 2 : chapitre 65, nature 65748, fonction 74.
- Action 3 : chapitre 65, nature 65748, fonction 76, sous-politique G811.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente,
Protection de l'environnement,
Lutte contre les pollutions,
Transition écologique

Amapola VENTRON